

Département de la Savoie
Albertville 1 - Canton n° 3
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 22 Octobre 2021 à 19h00 à la Salle du Conseil Municipal

Nbre Conseillers : 15
Présents : 12
Votants : 15

Absents :

Excusés :

Bernadette AMIEZ (pouvoir de vote à
Ginette FALCOZ-RIGOTTI).
Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de
vote à Philippe BRANCHE).
Samuel DELTOUR (pouvoir de vote à
Emmanuel DI LUZIO).

Secrétaire de séance :

Evelyne PELLICANO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

↳ Retrait d'un point à l'ordre du jour :

- Durée du temps de Travail : Durée légale annuelle du temps de travail.

↳ Ajout de deux points supplémentaires :

- Forêt communale : Etat d'assiettes des coupes 2022.
- Aménagement d'une zone agricole : Convention avec l'Entreprise ALPES TP pour le modelage d'un terrain à Luy de Four.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 23 Août 2021 est adopté à l'unanimité.

Evelyne PELLICANO est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°008/2021 prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance et relative aux prix des repas servis à la Soirée de l'Automne du 16 Octobre 2021.

.../...

Intercommunalité :

- ↳ **Communauté d'Agglomération Arlysère** : Rapport 2021 de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération :
Monsieur le Maire rappelle que notre Commune est membre de la Communauté d'Agglomération Arlysère créée au 1^{er} Janvier 2017 et qui a, notamment, procédé à la création de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, Commission dans laquelle chaque Commune est représentée par, au moins un élu municipal. La CLECT Arlysère a procédé à l'évaluation des charges transférées et établi un rapport qu'il doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT 2021.

Ressources Humaines :

- ↳ **RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)** : Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 16 Décembre 2016, le Conseil Municipal a instauré le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), au profit des agents de la Commune, à compter du 1^{er} Janvier 2017. Cette décision avait été modifiée par délibération en date du 17 Février 2017. Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique, réuni le 31 Août dernier, il convient, d'annuler et de remplacer la dernière délibération afin d'étendre ce régime indemnitare aux agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux qui bénéficiaient d'un traitement différent qui a été abrogé et d'actualiser les montants correspondants à chaque groupe de fonctions. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler et de remplacer la Délibération du 17 Février 2017 et d'appliquer les nouvelles modalités d'attribution du Régime Indemnitare.
- ↳ **Prévoyance : Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour le risque Prévoyance – Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie** : Par délibération du 05 Février 2021, le Conseil Municipal a mandaté le Centre de Gestion, afin de mener pour le compte de la collectivité, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».
Après une consultation, l'offre retenue à l'issue de la procédure est celle du groupement SIACI Saint Honoré – IPSEC. Suite à l'avis favorable, émis par le Comité Technique en date du 31 Août 2021, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver le montant de la participation financière de la Commune à 10 Euros par mois et par agent (proratisé en fonction du temps de travail) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

Demandes de subventions :

- ↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes) pour l'entretien des voiries et de l'aménagement d'un parking au village de La Roche, et au titre du FREE (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels) concernant la remise en état des pistes du Charvet et des Râches. Monsieur le Maire précise que les travaux de remise en état de la piste du Charvet et des Râches ont été effectués par l'entreprise BMG, suite au rapport du RTM qui demandait une intervention rapide.

Forêt Communale :

- ↳ **Etat d'assiettes des coupes 2022** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Office National des Forêts, concernant les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2022, en forêt communale, relevant du régime forestier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition de l'ONF et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ces opérations sur les parcelles 7, 8 et 9.

.../...

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas approuver, en l'état actuel, la proposition de coupe concernant les parcelles 5 et 6 qui demande un important investissement, en termes de travaux d'accès, pour une rentabilité incertaine.

Aménagement d'une zone agricole :

- ↳ Monsieur le Maire expose que dans le cadre du modelage d'un terrain situé au lieu-dit Luy de Four, afin de redonner une vocation agricole à ce secteur, et ainsi permettre l'exploitation tout en améliorant la qualité agricole du terrain, il convient d'autoriser à l'Entreprise ALPES TP, chargée des travaux, de circuler sur la route de la Pierre Marquée afin de déposer, de manière définitive, des matériaux de remblais inertes, issus de terrassements, sur des parcelles privées avec l'autorisation des propriétaires concernés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Entreprise ALPES TP, qui vise à permettre l'aménagement d'une zone agricole. Il est précisé que l'article 6 de cette convention stipule qu'une redevance de 1 € par m³ sera attribuée à la Commune à la fin des travaux.

Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 23 Août 2021 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire expose que, suite à plusieurs réclamations, au sujet de la présence de chats errants, une réflexion est en cours sur la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification, afin de contrôler la prolifération de ces animaux sur le territoire de la Commune.
- Monsieur le Maire rappelle que les agents des services techniques de la Commune ont nettoyé le cimetière mais rappelle que le maintien en bon état des stèles doit être assuré par les concessionnaires.
- Monsieur le Maire soulève, une nouvelle fois, le problème de la vitesse excessive et du stationnement gênant des véhicules devant les commerces, situés rue de la Roche, et indique que ces incivilités peuvent faire l'objet d'une verbalisation par les services de gendarmerie.
- Monsieur le Maire évoque l'installation prochaine d'un panneau lumineux à l'entrée du village. Ce dispositif permettra de répondre aux besoins de communication nécessaires aux administrés, usagers ou touristes, sur l'actualité de la Commune.
- Monsieur le Maire remercie tous les membres du Conseil Municipal ainsi que l'ensemble des bénévoles pour leur participation à la soirée de l'automne, qui s'est déroulée le samedi 16 Octobre dernier et qui a permis que cette soirée soit réussie, conviviale et festive.
- Monsieur le Maire informe que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération Arlysère (<https://www.arlysere.fr/la-communaute-dagglomeration-arlysere/documents-officiels/rapports-dactivite>) ainsi que les comptes administratifs 2020 (<https://www.arlysere.fr/la-communaute-dagglomeration-arlysere/documents-officiels/documents-financiers>) sont disponibles sur le site internet www.arlysere.fr.
- Monsieur le Maire indique qu'un spectacle théâtral « Léon » aura lieu le vendredi 19 novembre à 20h00 à la Salle des Fêtes de Cevins, en lien avec le Dôme Théâtre. Il est précisé que les personnes intéressées doivent réserver les places sur le site internet du Dôme Théâtre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

CEVINS le 25 Octobre 2021



Le Maire,

Philippe BRANCHE